

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC\_2023\_287  
Nomenclature : 8.8.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 36

Votants : 49

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Gérard PERRIN,  
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pierre-  
Henri JALLAIS à M. Fabrice BARUSSEAU, M.  
Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN,  
Mme Martine MIRANDE à M. Jérôme GARDELLE,  
Mme Véronique CAMBON à Mme Charlotte  
TOUSSAINT, M. Philippe CREACHCADEC à M.  
Joël TERRIEN, M. Laurent DAVIET à M. Thierry  
BARON, M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée  
BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Evelyne PARISI à M.  
Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à  
M. Ammar BERDAI, Mme Amanda LESPINASSE à  
M. Frédéric ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL  
à M. Stéphane TAILLASSON

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Soutien aux communes impactées par les  
inondations**

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que des communes de l'Agglomération ont subi des inondations suite à la crue de novembre. Celles-ci se trouvent de nouveau impactées ainsi que d'autres communes suite aux fortes précipitations des derniers jours, les crues actuelles étant cette fois plus rapides et plus fortes intervenant sur des sols détremés.

Face à cette situation de crise, l'Agglomération souhaite se mobiliser aux côtés des communes

impactées qui doivent faire face à nombreuses actions en cette période.

Il est ainsi proposé que le service restauration scolaire de l'Agglomération, aidé en fonction des besoins d'autres agents de la CDA, puisse servir, à la salle de la Récluse, aux bénévoles des communes impactées du territoire le midi, ainsi qu'en fonction des besoins le soir, en semaine et week-end, des repas confectionnés au sein des restaurants scolaires/cuisines centrales de la CDA via le surplus de denrées entre autres.

En fonction des besoins des communes impactées, tout en veillant à garantir la continuité des services publics de la CDA, il est également proposé que les agents volontaires de l'Agglomération puissent être mobilisés auprès de ces communes.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment les articles 6, I, 5°), relatif à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement, 6 I 10°) relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT et 6 III 2°) relatif à la compétence éducation, enfance jeunesse,

Considérant le rapport présenté ci-avant,

Considérant que l'Agglomération souhaite se mobiliser aux côtés des communes impactées par les inondations,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'autoriser** le service restauration scolaire de l'Agglomération, aidé en fonction des besoins d'autres agents de la CDA, à servir, à la salle de la Récluse, aux bénévoles des communes impactées du territoire le midi, ainsi qu'en fonction des besoins le soir, en semaine et week-end, des repas confectionnés au sein des restaurants scolaires/cuisines centrales de la CDA via le surplus de denrées entre autres.

- **d'autoriser**, en fonction des besoins des communes impactées par les inondations, tout en veillant à garantir la continuité des services publics de la CDA, à mobiliser également les agents volontaires de l'Agglomération auprès desdites communes.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge notamment de l'Education (1<sup>er</sup> Vice-Président) à signer tout document dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 49 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
  
Communauté d'Agglomération  
12 Bd Guillet Maillet  
17100 SAINTES  
de Saintes  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.